

Image not found or type unknown



Saisine annulation de mariage

Par **pifoin44**, le **18/12/2012 à 12:24**

Bonjour, la prefecture a saisi le tribunal pour annuler le mariage pour présomption de bigamie. La préfecture a envoyé son dossier au tribunal. Peut il ajouter des pièces après que le procureur nous ai transmis le dossier? rnMerci par avance de vos réponses

Par **amajuris**, le **18/12/2012 à 13:17**

bjr,rnoui il le peut mais vous ou votre avocat devez être informé du dépôt de ces nouvelles pièces.rncdt